

0907472902

DATE DEPOT :	2009-09-02
NUMERO DE DEPOT :	74729
N° GESTION :	1955B02883
N° SIREN :	552028839
DENOMINATION :	BANQUES POPULAIRES PARTICIPATIONS
ADRESSE :	5 R LEBLANC 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/08/26
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	REDUCTION DE CAPITALAUGMENTATION DE CAPITAL

Certifié conforme

F. Uh.

Banques Populaires Participations
Société anonyme au capital de 5 326 190, 90 euros
5, rue Leblanc 75015 Paris
552 028 839 RCS Paris

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 AOUT 2009

Le Conseil d'administration de Banques Populaires Participations s'est réuni le 26 août 2009 à 9 h 30, au 50, avenue Pierre Mendès France à Paris (13ème) sous la présidence de M. Philippe DUPONT.

Sont présents :

M. Philippe DUPONT, Président
M. François PEROL, Directeur général
BPCE, représentée par M. Yvan DE LA PORTE DU THEIL
M. Jean Louis BANCEL
M. Gérard BELLEMON
M. Thierry CAHN
M. Jean CLOCHET
M. Pierre DELOURMEL
M. Pierre DESVERGNES
M. Michel DOLIGE
M. François-Xavier DE FORNEL (par audio conférence)
M. Jacques HAUSLER
M. Marc JARDIN
M. Bernard JEANNIN
M. François MOUTTE
M. Christian DU PAYRAT

Censeurs :
M. Gils BERROUS
M. Jean-Michel LATY
M. Olivier DE MARIGNAN
M. Jean-Guy SARRAZIN
M. Dominique WEIN.

Sont absents, excusés :
M. Bernard FLEURY
M. Gonzague DE VILLELE

Participent également à la réunion :
M. Nicolas DUHAMEL, Directeur général délégué
M. Didier BANQUY, Secrétaire Général, Secrétaire du Conseil
M. Alain DAVID
M. Pierre-Henri GRENIER
M. Pierre-Eric FUZIER.

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE PARIS 15EME
La 28/08/2009 Bordereau n°2009/425 Case n°2 Ext 3845
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent

Alexandre KADUR
Agent des Impôts

(...)

Plus de la moitié des membres étant présents ou participant par audioconférence, le Conseil peut valablement délibérer.

I. - Constatation de l'absence d'opposition des créanciers et réalisation de la distribution des titres BPCE

➢ Réalisation définitive de la réduction du capital social et réduction corrélative de la réserve légale

(...)

Le Conseil d'administration, agissant sur délégation de Monsieur François PÉROL en date de ce jour, après en avoir délibéré :

- constate l'accomplissement des conditions suspensives nécessaires à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société le 31 juillet 2009 ;

- constate l'accomplissement de la condition suspensive nécessaire à la réduction corrélative de la réserve légale de la Société.

En conséquence, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de Monsieur François PÉROL en date de ce jour, après en avoir délibéré :

- constate la réalisation définitive de la réduction de capital d'un montant de 1 592 531 064,15 euros, réduisant le capital de 1 597 857 255 euros à 5 326 190,85 euros, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action, laquelle sera ainsi réduite de 15 euros à 0,05 euro ;

- constate la réduction de la réserve légale, qui passera de 159.785.726 euros à 532.619,08 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

(...)

➢ Réalisation définitive de l'augmentation de capital par création d'une action de préférence de catégorie B au profit de BPCE

(...)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- constate l'accomplissement de l'ensemble des conditions suspensives nécessaires à l'émission d'une action de préférence de catégorie B au profit de BPCE ;

- prend acte de la réalisation définitive de l'augmentation corrélative du capital social d'un montant de 0,05 euro, lequel sera porté de 5 326 190,85 euros à 5 326 190,90 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

➢ ***Modifications statutaires***

(...)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et constatant la réalisation définitive des opérations de réduction et d'augmentation de capital visées ci-dessus, agissant sur délégation de Monsieur François PÉROL en date de ce jour, décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, lequel sera rédigé comme suit :

« ***Article 6 - Capital social***

Le capital social est fixé à cinq millions trois cent vingt six mille cent quatre-vingt dix euros et quatre-vingt dix centimes (5.326.190,90 euros).

Il est divisé en 106.523.818 actions de 0,05 euros chacune, libérées intégralement.

*Les actions sont réparties en deux catégories : « **A** » et « **B** » :*

- *106.523.817 actions de catégorie A (« **Actions A** ») représentant les actions ordinaires de la Société.*
- *Une action de catégorie B (« **Action B** ») émise par la Société conformément aux articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce.*

[...] ».

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette décision emporte réalisation définitive de l'adoption de toutes les modifications statutaires prévues aux termes des résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 31 juillet 2009.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, pouvant agir ensemble ou séparément avec facultés de subdélégations, afin de remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque , signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire aux fins des présentes.

(...)

Extrait certifié conforme
Paris, le 26 août 2009

Didier Banquy,
Secrétaire Général